

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12353**

Intitulé

Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
IPAC	Directeur de l'IPAC

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le "Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques", assure la gestion des productions touristiques et le développement commercial d'une unité identifiée du secteur touristique. Le développement commercial peut :

- se limiter au développement d'une clientèle dans le cadre d'une stratégie commerciale imposée ;
- inclure la réflexion relative à l'analyse d'un marché et la conception de produits.

Dans le cadre de l'exercice de son métier, le responsable d'activités ou d'entreprises touristiques intervient dans les domaines suivants :

A1. GESTION DE PRODUCTION TOURISTIQUE (PROCESS)

- Il prépare la production et la mise en œuvre des produits et services touristiques.
- Il réalise la production, assure le montage des produits et services touristiques.
- Il contrôle la production, s'assure de la qualité des produits et services touristiques.
- Il pilote l'avancement des actions : conception, production ou contrôle des produits touristiques.
- Il exerce des responsabilités administratives et financières.

A2. GESTION ET DEVELOPPEMENT DE LA RELATION COMMERCIALE

- Il développe et gère une activité de promotion et de commercialisation.
- Il manage ou participe au management et à l'animation d'une équipe commerciale

A3. ANALYSE ET STRATEGIE DE MARCHÉ

- Il conçoit, manage un projet de développement touristique impliquant une réflexion/action sur une longue période.
- Il analyse le comportement du consommateur touristique et les caractéristiques du marché.

Les capacités attestées sont :

Relatives à la gestion de production touristique

- assurer l'ingénierie de produits et services,
- proposer une définition et un contenu pertinent du produit ou du service touristique.
- concevoir un cahier des charges de conception, afin d'assurer la production et la mise en place de produits et services touristiques.
- concevoir une démarche qualité et à proposer les mesures permettant de corriger des défauts ou de conforter les qualités d'un produit ou service touristique.
- conduire le contrôle de l'avancement des actions/projets en étant maître d'œuvre du suivi de l'avancement.
- manager un collaborateur en lui apportant les orientations pertinentes pour la conduite de sa mission.
- assurer et/ou participer au recrutement de collaborateurs
- trouver des informations comptables à partir d'états financiers et à maîtriser les mécanismes de formation des coûts et la gestion prévisionnelle.

Relatives à la gestion et au développement de la relation commerciale

- définir et/ou à mettre en œuvre un plan d'action commerciale,
- maîtriser les techniques de la négociation commerciale.
- gérer les relations avec tous clients et prospects (professionnels ou grand public).
- concevoir un plan de communication (média et hors média).
- mobiliser des collaborateurs sur des objectifs commerciaux.
- former, renforcer les compétences de collaborateurs (méthodes de vente, connaissances du marché).
- se positionner comme le médiateur des intérêts des différents acteurs touristiques impliqués dans un projet.

Relative à l'analyse et stratégie de marché

- sélectionner des informations, les analyser et suivre leur évolution.
- définir le positionnement et les avantages concurrentiels d'un projet, les facteurs de risques qui y sont liés.
- planifier une action, en fixer les grandes étapes et les dates clés.
- disposer d'une connaissance approfondie du consommateur afin de mettre en œuvre la démarche marketing adéquate.
- anticiper les évolutions du marché en assurant une veille marketing et commerciale.
- intégrer les contraintes interculturelles dans la conduite d'un projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tourisme, Hôtellerie et restauration, Hébergement, Voyages, Tour Opérateur, Prestataire de loisirs, Tourisme réceptif et émetif, Congrès et séminaire, Parcs de loisirs.

Taille et secteur d'activité des entreprises :

Secteur public et para-public : les entreprises sont de taille variable. Offices de Tourisme, Comités Départementaux de Tourisme, structures intercommunales ...

Secteur privé : tours opérateurs, agents de voyages, agences réceptives, organisateurs de congrès et séminaires, transporteurs, structures d'hébergement et hôtellerie, parcs de loisirs...

- Directeur d'hébergement touristique
- Directeur d'office de tourisme
- Conseiller en développement local
- Chargé de mission tourisme
- Responsable de commercialisation
- Chef de produits.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1301 : Conception de produits touristiques

G1302 : Optimisation de produits touristiques

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

3 composantes :

- * Gestion de production touristique
- * Gestion et développement de la relation commerciale
- * Analyse et stratégie de marché

Après formation, les modalités d'évaluation sont basées sur :

- * 1 - un contrôle continu dans chaque Unité d'Enseignement (UE) :
- * 2 - La rédaction d'un dossier professionnel
- * 3 - La validation des compétences par la réalisation d'études de cas d'entreprises pour chaque bloc de compétences

En VAE, le recevabilité est basée sur 3 ans d'expérience en relation avec le secteur d'activité et les fonctions décrites dans le référentiel de l'emploi.

Modalités d'évaluation :

- * Rédaction d'un dossier décrivant les expériences professionnelles
- * Entretien avec le Jury

La validation peut être globale ou partielle (une ou deux des trois composantes) :

- * Gestion de production touristique
- * Gestion et développement de la relation commerciale
- * Analyse et stratégie de marché

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Un Président - Le directeur de la filière - Deux Professionnels du secteur
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un Président - Le directeur de la filière - Deux Professionnels du secteur
En contrat de professionnalisation	X	Un Président - Le directeur de la filière - Deux Professionnels du secteur
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le Président du jury - Le Directeur de la filière - Deux professionnels à parité représentant l'un le collègue salarié, l'autre le collègue employeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Texte réglementaire :

Convention avec l'Université de Marne la Vallée

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques" avec effet au 30 janvier 2014, jusqu'au 30 janvier 2019.

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 12 mai 2014.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de certifiés par an : 60 par an

Autres sources d'information :

ipac-france.com

[IPAC](#)

[IPAC](#)

[IPAC](#)

Lieu(x) de certification :

IPAC 42, Chemin de la Prairie - 74000 ANNECY -

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut Limayrac Toulouse - 50 rue de Limayrac - BP 45204 - 31079 Toulouse Cedex 5
www.limayrac.fr

IPAC Albertville - 60 Chemin de la Pierre du Roy - 73200 Albertville

De La Salle Metz - 2, rue Saint-Maximin - 57070 Metz

www.dlsmetz.net

Lycée des Etablières - Route de Nantes - BP 609 - 85015 La Roche-sur-Yon Cedex

www.etablieres.fr

AFTEC Rennes - 23, rue Louis Kérautret-Botmer - 35000 Rennes

www.aftec.fr

CAP VERS - 4, chemin de la Chatterie - 44800 Saint-Herblain

www.cap-vers.fr

ECOTEC - Réseau Tunon - 36, rue des Petits Champs - 75002 Paris

www.ecole-tunon.com

Val de Sèvre formation - route de St Malo du Bois - 85290 St Laurent de Sèvre

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques